



# SUBVENTIONS ÉCO-MOBILITÉ

**AIDES FINANCIÈRES POUR LES  
HABITANTS DE PLAN-LES-OUATES**

LE CONSEIL ADMINISTRATIF PEUT OCTROYER AUX PERSONNES  
PHYSIQUES DOMICILIÉES LÉGALEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE  
LES AIDES FINANCIÈRES AU DOS DU FLYER



ABONNEMENT GÉNÉRAL CFF

300 CHF



½ TARIF CFF

- 30%

SUR LE PRIX D'ACQUISITION DE L'ABONNEMENT



JEUNES DE 18 À 24 ANS (INCLUS) NE BÉNÉFICIANT PAS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE CANTON DE GENÈVE

300 CHF

POUR LES JEUNES ADULTES DE 25 À 27 ANS (INCLUS) EN FORMATION OU À BAS REVENU (RDU INFÉRIEUR À 50'000.-)

400 CHF

ADULTES

300 CHF

SENIORS

100 CHF

LA TOTALITÉ DU COÛT RÉSIDUEL DE L'ABONNEMENT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AI

100%



VÉLO AVEC ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (Y COMPRIS VÉLO CARGO)

- 10%

SUR LE PRIX D'ACHAT, Y COMPRIS TVA, CONDITION : PRIX D'ACHAT ÉGAL OU SUPÉRIEUR À 1'000 CHF (Y COMPRIS TVA) – AIDE FINANCIÈRE AU MAXIMUM DE 300 CHF



KIT ÉLECTRIQUE À INSTALLER SUR UN VÉLO STANDARD

- 50%

SUR LE PRIX D'ACHAT, Y COMPRIS TVA, AIDE FINANCIÈRE AU MAXIMUM DE 200 CHF



BATTERIE POUR UN VÉLO AVEC ASSISTANCE ÉLECTRIQUE OU UN VÉLO CARGO ÉLECTRIQUE

- 10%

SUR LE PRIX D'ACHAT, Y COMPRIS TVA, AIDE FINANCIÈRE AU MAXIMUM DE 150 CHF



VÉLO SANS ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (Y COMPRIS VÉLO CARGO)

- 15%

SUR LE PRIX D'ACHAT, Y COMPRIS TVA, CONDITION : PRIX D'ACHAT ÉGAL OU SUPÉRIEUR À 300 CHF (Y COMPRIS TVA) – AIDE FINANCIÈRE AU MAXIMUM DE 200 CHF



REMORQUE

- 10%

SUR LE PRIX D'ACHAT, Y COMPRIS TVA, AIDE FINANCIÈRE AU MAXIMUM DE 100 CHF



ABONNEMENT ANNUEL DU SYSTÈME DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE GENEVOIS (VÉLOPARTAGE)

- 30%

SUR LE PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL

## FORME DE LA DEMANDE

► POUR LES ABONNEMENTS TPG, VOIR LA PAGE DÉDIÉE DU SITE DE LA COMMUNE : [PLAN-LES-QUATES.CH/TPG](http://PLAN-LES-QUATES.CH/TPG)

► LES AUTRES DEMANDES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES PAR ÉCRIT OU ENVOYÉES PAR EMAIL AU MOYEN DU FORMULAIRE DE REQUÊTE D'AIDE FINANCIÈRE AD HOC, DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ET À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

► LE REQUÉRANT DOIT DÉPOSER SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DURANT L'ANNÉE D'ACQUISITION

► POUR LES ACHATS EFFECTUÉS EN DÉCEMBRE, UN DÉLAI AU 15 JANVIER EST ACCORDÉ POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE